

Foire aux questions sur le transport

Les quatre premières FAQs se trouvent sur le site Web des LNC. Nous les avons ajoutées ici afin d'en faciliter la consultation.

Q1 : Les expéditions de matières radioactives sont-elles réglementées?

R : Oui. La CCSN réglemente le transport des substances nucléaires au moyen d'une série d'exigences réglementaires axées sur la sûreté qui couvrent toutes les étapes de l'expédition, depuis le moment de l'emballage initial jusqu'à l'arrivée à destination.

Le contrôle réglementaire des emballages et du transport des substances nucléaires s'exerce en général par les moyens suivants :

- Homologation des emballages utilisés pour le transport des substances nucléaires
- Enregistrement des utilisateurs d'emballages homologués
- Délivrance de licences pour le transport de substances nucléaires
- Délivrance de permis d'importation ou d'exportation de substances nucléaires

Les exigences relatives aux permis et licences varient selon le type de substance nucléaire transporté ainsi que l'origine et la destination du chargement.

<http://nuclearsafety.gc.ca/fra/nuclear-substances/packaging-and-transport-of-nuclear-substances/faqs/index.cfm>

Q2 : Combien d'expéditions de substances nucléaires sont effectuées au Canada chaque année?

R : Des milliers de colis contenant diverses substances nucléaires sont expédiés à destination, en provenance ou à l'intérieur du Canada, chaque année. Dans la plupart des cas, il s'agit d'expéditions normales de substances nucléaires destinées à des applications médicales, industrielles ou commerciales.

<http://nuclearsafety.gc.ca/fra/nuclear-substances/packaging-and-transport-of-nuclear-substances/faqs/index.cfm>

Q3 : Comment la réglementation des emballages permet-elle d'accroître la sûreté du transport des substances nucléaires?

R : Le transport des substances nucléaires nécessite un emballage bien particulier, dont il existe plusieurs types. Pour être homologués par la CCSN, les colis doivent répondre à des critères de rendement stricts, notamment en matière de blindage, de confinement, et de capacité de résistance à l'impact et à la chaleur.

Les types d'emballages sont les suivants :

- Type A
- Type B (homologation requise)
- Type C
- Colis industriels
- Colis exceptés

Le type de colis requis dépend de la substance nucléaire transportée et de sa quantité, ainsi que du mode de transport utilisé.

<http://nuclearsafety.gc.ca/fra/nuclear-substances/packaging-and-transport-of-nuclear-substances/faqs/index.cfm>

Q4 : En quoi consiste l'homologation des colis?

R : Des spécialistes de la CCSN examinent les analyses de la sûreté de la conception des colis fournies par les concepteurs des colis afin de déterminer si les spécifications de rendement nécessaires sont respectées. Seuls les colis qui respectent toutes les spécifications sont homologués et peuvent être utilisés pour le transport de substances nucléaires.

<http://nuclearsafety.gc.ca/fra/nuclear-substances/packaging-and-transport-of-nuclear-substances/faqs/index.cfm>

Q5 : Qu'est-ce qu'un plan d'intervention d'urgence (PIU)?

R :

- Un PIU est destiné à aider les intervenants d'urgence locaux en leur donnant accès, sur les lieux d'un incident, à des experts techniques et à un personnel d'intervention d'urgence ayant suivi une formation spéciale et doté d'un équipement spécialisé.
- Ce plan décrit les capacités, l'équipement et les procédures d'intervention spécialisés qui serviront à soutenir l'intervention en cas d'incident impliquant des marchandises dangereuses à risque élevé.

Q6 : Est-ce que les LNC sont prêts à intervenir en cas d'accident impliquant le transport de substances nucléaires?

R : Les premiers intervenants sur les lieux d'un accident sont formés pour assurer la gestion initiale de la scène. Les LNC sont dotés d'équipes d'intervention d'urgence sur appel tous les jours, 24 heures sur 24, en cas d'accidents impliquant l'expédition de substances nucléaires. Ces équipes d'intervention sont formées d'employés qui possèdent une vaste expertise en la matière et de l'équipement spécialisé afin de toujours assurer la sécurité du public et de l'environnement.